



Renonciation à une succession ?

Par **Alexandra Cantal**, le **30/01/2017 à 20:57**

Bonsoir,

Ma grand-mère est décédée en novembre. Nous avons été voir le notaire qui a établi un certificat d'hérédité au nom de ma mère. Nous devons transmettre deux estimations de la maison afin que le notaire puisse faire les démarches. Entre temps, mon grand-père est également décédé... il y a quelques jours. Nous n'avons donc pas transmis les estimations. Ma mère n'a rien signé de plus que le certificat d'hérédité.

Mes grands-parents avaient une fille unique, ma mère. Ils étaient propriétaires d'une maison. Ma mère étant elle-même propriétaire d'une maison et plus toute jeune, elle souhaiterait faire profiter mon frère et moi de cet héritage.

Est-ce encore possible étant donné qu'elle a signé le certificat d'hérédité ? Si oui, Par quel biais ?

- renoncer à l'héritage ?
- nous léguer la maison ?

Un grand merci d'avance pour votre aide.

Alexandra